

[Traduction]

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, je croyais avoir expliqué cela à mon honorable ami hier soir. Qu'il me soit permis tout d'abord de dire que je n'ai pas rendu hommage à mon prédécesseur au début de mes observations, hier soir, pour la bonne raison que les travaux du comité étant déjà tellement en retard, je pensais que le comité me permettrait d'attendre l'examen des crédits de l'an prochain pour le faire.

Je tiens à dire que depuis mon arrivée au ministère, je n'ai jamais trouvé tant de preuves de dévouement que chez mon prédécesseur dans l'accomplissement de ses fonctions. L'ancien secrétaire d'État est un exemple frappant d'attachement aux choses de la culture dans notre pays. Tous ceux qui s'intéressent à la culture, dans quelque domaine que ce soit, l'avaient en grande estime, et mettaient en lui tout leur espoir en ce qui concerne l'avancement des arts. Homme cultivé, mon prédécesseur ne faisait pas de politicaille, ne faisait pas de promesses qu'il savait ne pouvoir tenir. Soit dit en passant, le gouvernement ne cherche en aucune façon à se libérer de promesses ou d'engagements pris à cet égard.

Mon honorable ami et tous les députés reconnaissent que le comité Fowler a été chargé d'enquêter sur un grand nombre de choses touchant le financement de Radio-Canada, et d'autres questions, dont un projet d'intégration. Le député de Sainte-Marie reconnaît sans doute que l'intégration se poursuivra à Montréal, à Toronto et à Vancouver. En fait, je viens de recevoir une demande d'intégration des services à Winnipeg.

Toutes les installations de la Société Radio-Canada doivent être modernisées, ce qui exige beaucoup d'argent, mais lorsque l'argent de l'État sert à instituer un comité qui se consacre à une étude sérieuse du problème, et qui fait des recommandations tout à fait contraires à celles du Conseil d'administration de Radio-Canada, les honorables députés comprendront sans doute pourquoi le gouvernement estime que ce serait abdiquer ses responsabilités de ne pas étudier à nouveau ces questions individuelles avant de demander l'argent nécessaire au Parlement.

Les fonds nécessaires à ce projet d'intégration sont considérables. Les édifices qui seront construits pourront durer, je l'espère, au moins cinquante ans et seront conformes aux exigences de la radio-télévision d'État. Le gouvernement doit donc étudier à nouveau les deux positions contradictoires. J'espère qu'avant longtemps, le gouvernement fera connaître sa décision sur les projets d'intégration pour les trois villes.

[M. Valade.]

J'ai dit hier soir et je vais le répéter: aucune source autorisée n'a jamais annoncé que Radio-Canada n'allait pas construire. En fait, je veux être catégorique; la construction se fera, avec l'appui du gouvernement, à Montréal, sur l'emplacement communément appelé «Place Radio-Canada».

L'hon. M. Favreau: C'est la Place des Ondes.

L'hon. Mlle LaMarsh: Oui, c'est la Place des Ondes, rue Dorchester est, à Montréal. Comme je l'ai dit hier soir, le président du comité, dans la circonscription duquel se trouvera une partie de l'édifice, l'autre partie étant dans la circonscription de Sainte-Marie, m'a beaucoup aidée à cet égard. Nous nous sommes rencontrés presque tous les jours pour discuter de ce qu'on construira sur l'emplacement, des exigences de la population régionale et d'autres choses du genre.

Je veux dire au député et à tous les membres du comité que le gouvernement agit aussi vite que possible dans tout le domaine de la radiodiffusion afin d'arriver à certaines décisions, comme celles relatives à la consolidation, pour lesquelles il n'est pas nécessaire d'attendre le Livre blanc sur la politique de la radiodiffusion en général. Je suis heureuse de promettre à tous les députés que ces décisions seront prises aussitôt que possible et qu'elles seront rendues publiques immédiatement.

[Français]

M. Caouette: Monsieur le président, seulement une question à poser à l'honorable secrétaire d'État.

Nous avons parlé, hier, de la radio et de la télévision pour la région de Chibougamau. Or, j'ai appris ce matin que pendant la campagne électorale de l'automne dernier, le candidat libéral du comté de Chapleau, Gaston Labrèche, d'Amos, qui a, incidemment, perdu son dépôt, donnait l'assurance à Chibougamau que la Société Radio-Canada acceptait de fournir le service de la télévision et de la radio à Chibougamau et à Chapais dès les semaines suivant la date du 8 novembre.

Et remarquez bien que M. Labrèche, le candidat libéral, parcourait le comté avec l'actuel ministre des Terres et Forêts de la province de Québec, M. Lucien Cliche. Les deux promettaient à Chibougamau et à Chapais que, le lendemain du 8 novembre, si M. Labrèche était élu, les services de la Société Radio-Canada seraient accessibles aux populations de ces deux villes.

Le ministre sait-elle s'il y a eu promesse, de la part de la Société Radio-Canada, à un candidat libéral, à l'effet que les services seraient donnés aux populations de Chibougamau et de Chapais?